

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE

du District de Montreal.

MONTRÉAL, 1er FEVRIER 1900.

SOMMAIRE

| REPRODUCTION : | PAGES |
|--|-------|
| 1. Les primes à la marine aux Etats-Unis..... | 115 |
| 2. Résumé des procès-verbaux pour le mois de Janvier.... | 116 |
| 3. Règlements de la Chambre de Commerce du District de Montréal..... | 120 |
| 4. Liste des membres de la Chambre de Commerce pour l'année 1899..... | 123 |

Reproduction.

Les primes à la marine aux Etats-Unis.⁽¹⁾

Liées par les conventions qui attribuent aux navires étrangers le même traitement que celui des nationaux, la plupart des puissances maritimes éprouvent le besoin de défendre leur marine marchande contre la concurrence des autres flottes commerciales.

Le meilleur moyen trouvé jusqu'ici a été le système des primes qui, sous une forme déguisée, équivaut à la surtaxe de pavillon ou, si ce mot déplaît, au remboursement d'une partie des droits perçus sur le commerce maritime.

Après la France, nous avons vu l'Italie, la Russie, le Japon, etc., établir des primes à la navigation. Il en est également question en Portugal et même en Angleterre. Enfin, aux Etats-Unis, un projet de loi vient d'être déposé au Congrès, le *Payne's bill*.

Nous croyons intéressant d'analyser ce projet au moment où la loi française sur les primes est mise à l'ordre du jour.

M. Payne propose ce qui suit :

A chaque entrée et à condition qu'ils n'en fassent pas plus de seize par an, les bâtiments américains à voiles ou à vapeur voyageant entre un port des Etats-Unis et un port étranger recevront un cent et demi par tonneau de jauge brute et par cent milles marins parcourus, pour les 1,500 premiers milles; les parcours supplémentaires seront payés à raison de 1 cent par cent milles et par tonneau.

Les bâtiments bons pour des services postaux et pouvant servir comme navires auxiliaires en cas de guerre recevront les surprimes ci-après par cent milles parcourus et par tonneau brut :

1o Vapeurs de plus de 1,500 tx bruts : de 14 nœuds à moins de 15 nœuds de vitesse, 1 cent;—de 15 nœuds à 16 nœuds, 1 cent et 1/10e de cent;—de 16 nœuds et plus, 1 cent et 2/10es de cent.

2o Vapeurs de 3,000 tx bruts : de 17 nœuds à moins de 18 nœuds, 1 cent et 4/10 de cent;—de 18 nœuds, 1 cent et 6/10 de cent;—de 19 nœuds, et plus, 1 cent et 8/10 de cent.

3o Vapeurs de plus de 8,000 tx bruts : de 20 nœuds et moins de 21 nœuds, 2 cents;—de 21 nœuds et plus, 2 cents et 3/10es de cent.

Si nous comparons, pour des bâtiments de 2,000 tx bruts, les primes américaines à celles du vapeur français soumis à loi de 1893, nous voyons que pour 1,500 milles parcourus, l'américain de 10 nœuds, par exemple, recevra 2,331 francs, alors que le français touche actuellement 3,300; mais si l'américain file 14 nœuds l'inverse tend déjà se produire : il touche 3,885 fr., alors que le français reste encore à 3,300 fr. Il faut atteindre un tonnage plus élevé et une vitesse plus grande, pour que l'américain reçoive le double.

Les navires américains construits à l'étranger recevront la moitié des primes ci-dessus.

Le total des primes allouées dans chaque exercice ne devra pas dépasser 9 millions de dollars ou 46,620,000 francs environ. Dans le cas où les primes acquises dépasseraient cette somme, on les réduirait au prorata.

Les navires gagneront la prime pendant vingt ans au plus.

Les bâtiments engagés à la grande pêche pour des campagnes de trois mois par année recevront une prime totale de 2 dollars ou 10 fr. 36 par tonneau de fange brute et par an. L'équipage qui recevra une prime de 1 dollar par mois et par homme, comprendra au moins le tiers de sujets américains, le quart étant exigé pour le long cours.

Les navires de construction étrangère qui voudront jouir de la prime devront : 1o avoir été propriété américaine le 1er janvier 1899 au plus tard; 2o avoir la première cote d'un bureau de classification.

De plus, leur armateur s'engagera à faire construire aux Etats-Unis, un bâtiment au moins égal en tonnage et en puissance au navire de construction étrangère pour lequel il aura reçu la demi-prime.

Ainsi qu'on peut le constater, le projet de loi américain est mieux compris que celui qui vient d'être déposé au Parlement français. Aux Etats-Unis on tient compte, en effet, de la valeur du navire primé, tandis que, pour la France, le bâtiment peut et pourra encore n'être qu'un *sabot* quelconque.

De plus, nous appelons l'attention sur les clauses qui, tout en admettant l'achat à l'étranger, sauvegardent les intérêts des chantiers nationaux.

Ajoutons que le législateur américain prévoit la situation dans laquelle serait le Trésor en cas de forte augmentation de la flotte commerciale.

On ne se trouvera donc pas, aux Etats-Unis, dans le cas de l'Italie et de la France qui sont effrayées des charges résultant de la loi de 1896 pour la première et de la loi de 1893 pour la seconde, et qui se proposent de supprimer ces lois avant leur échéance sans tenir compte des intérêts qu'elles ont créés.

Il ne faut pas s'imaginer, en effet, que le législateur français soit seul à donner au projet de loi sur les primes un caractère de rétroactivité; le législateur italien est dans le même cas et n'a pas lieu, d'ailleurs, d'en être plus fier.

O. DE BETHENCOURT.

(1) *Moniteur Maritime*, Paris.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITÉ DE RÉDACTION.

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| L'HON. ALPHONSE DESJARDINS, | : : : : PRÉSIDENT. |
| MM. L. E. GEOFFRION, | : : : : VICE-PRÉSIDENTS. |
| D. MASSGN. | |
| L. E. MORIN, PÈRE. | JOS. CONTANT. |
| J. X. PERRAULT. | H. A. A. BRAULT. |
| JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE. | |

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."
Adressez toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arriérés.

LE SECRÉTAIRE.

Editorial

Nous publions dans le présent numéro du BULLETIN, en outre des procès-verbaux des délibérations du mois de Janvier, une liste, à jour, des membres actifs ainsi que les "Règlements" tant de la Chambre de Commerce que de la Chambre syndicale de la construction.

La liste, permettra à MM. les électeurs de faire un choix des candidats les plus méritants aux charges officielles de la Chambre, sans compter qu'elle est la pierre de touche ou mieux, le *baromètre* de la confiance et de l'intérêt que le public des affaires porte à l'institution.

Les règlements permettront à l'électeur de se diriger sûrement, et, sans le moindre risque de se fourvoyer, dans la marche à suivre pour les élections qui auront lieu les 13 et 14 février courant.

Nous terminerons dans le prochain numéro la publication des *statuts* qui régissent la Chambre ; cette publication ayant différé jusqu'à présent faute d'espace.

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil pour le mois de Janvier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

SÉANCE DE MERCREDI, LE 10 JANVIER 1900.

Présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.
Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire procède ensuite au dépouillement du courrier de la quinzaine qui consiste :

En une lettre du Premier Ministre du Canada priant la Chambre de bien vouloir lui fournir tous les documents, etc, se rapportant à l'instruction, à Montréal, des causes ayant trait au pilotage, par la cour de Vice-Amirauté ; l'Hon. Premier Ministre ayant compris que la Chambre avait demandé la nomination d'un juge de cette cour devant résider à Montréal en permanence.

Le Secrétaire reçoit instruction de se rendre à ce désir dans le plus court délai possible.

Une lettre du Board of Trade d'Ottawa, accompagnée d'un projet de résolution qui doit être soumis au 4ème Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire qui sera tenu à Londres en juin prochain.

La considération de cette lettre est remise à la prochaine réunion du Conseil.

Une lettre d'un fabricant de fil à coudre de Lille, France, demandant des renseignements sur les fabriques de fuseaux (rouleaux) de la province de Québec, en vue de placer des commandes au Canada.

Le Secrétaire est invité à communiquer cette lettre à la Chambre de Commerce des Trois-Rivières avec prière de vouloir bien fournir à la Chambre les renseignements demandés.

Une lettre de la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Bruges demandant des renseignements sur l'état de navigabilité des ports de Gaspé et de Paspébiac, en vue de l'établissement éventuel d'une ligne de navigation entre ces ports et le nouveau port maritime intérieur de Bruges, en voie de parachèvement.

Cette lettre est référée au Conseil.

Une lettre du Musée Commercial de Philadelphie accusant réception de l'avis de nomination des représentants qu'il avait désignés à la Chambre.

Une lettre du Député Ministre du Ministère du Commerce et Navigation, invitant la Chambre à lui fournir une liste des principaux fabricants d'articles pouvant faire l'objet d'un commerce d'exportation en Angleterre.

Le Secrétaire est prié de prendre les mesures nécessaires pour se rendre au désir du Ministère.

A l'article :—" Rapports de comités ". Sur la déclaration du Secrétaire que les comités n'ont pas eu de réunions pendant les vacances de Noël, la Chambre passe à l'article :—" Matières nouvelles ".

M. le représentant de la Chambre de Commerce à la Commission du Port, invité à donner quelques renseignements sur le contrat Connors, déclare que le dépôt de \$50,000 a été fait et que le contrat a dû être signé la veille, et que le seul incident à noter est la défection de l'un des membres du syndicat, M. Rodgers, de Toronto ; et que pour ce qui est des modifications apportées aux clauses du contrat, il est heureux de déclarer qu'une seule clause n'a pas subi de modifications, c'est la clause 13 qui est restée telle qu'amendée par la Chambre de Commerce.

Interrogé sur les travaux de l'Est, monsieur le représentant déclare, entr'autres choses, que, quoique les plans de cette partie du port n'aient pas encore été présentés à la Commission, il réitère ce qu'il a déjà eu occasion de dire, que " les \$250,000 affectés " aux travaux de l'Est ne seront pas détournés de " leur destination."

La Chambre procède ensuite à l'élection de deux nouveaux membres : M. Colin Campbell, négociant en vins et M. J. T. LeSueur, voyageur de commerce ; et, à la suggestion du Secrétaire, la Chambre décide de prendre un abonnement à la nouvelle feuille du matin *Le Journal*.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI LE 17 JANVIER 1900.

Présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Etaient présents :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| MM. L. E. Geoffrion, 1er V.-P., | L. E. Morin, père, |
| H. A. A. Brault, | Jos. Contant, |
| Guil. Boivin, | C. H. Catelli, |
| Jos. Lambert, fils, | Jos. Fortier, |
| Jos. Paquette, | Et le Secrétaire. |

Immédiatement après la lecture du procès-verbal qui est adopté, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier de la semaine qui comporte une lettre accompagnée d'un projet de résolution qui doit être présentée par le Board of Trade d'Ottawa au prochain Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire qui se réunira à Londres en juin prochain. Cette résolution a pour objet de prendre les mesures nécessaires pour établir des relations commerciales plus étroites entre les différentes parties de l'Empire et vise, également, à amener le Canada à contribuer au moyen d'un droit " ad valorem " prélevé sur les importations

du Canada, le coton brut excepté, à défrayer les dépenses de la marine de guerre de l'Empire.

Cette question est référée à un comité spécial nommé pour étudier cette matière.

Une communication de la " Dominion Oil Cloth Co." dans laquelle on signale à la Chambre que le prix de la graine de lin est actuellement de \$1.40 le minot.

L'envoi de cette communication est motivé par ce fait qu'à une époque qui n'est pas très éloignée, la Chambre, invitée par la " Dominion Oil Cloth Co.", a désigné un comité spécial (1) qui a fait un rapport très documenté sur cette culture, et cette lettre est surtout une réponse à certaines personnes, des cultivateurs surtout, qui entretenaient alors des craintes sur les avantages pécuniaires que les cultivateurs pourraient retirer de cette culture. On se rappellera également qu'à cette époque, le prix de cette graine était d'un dollar environ.

Sans attribuer exclusivement à la création de la fabrique d'huile de lin, la hausse dans les prix que nous signalons, nous croyons devoir la constater.

Une communication ainsi qu'un questionnaire de la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Bruges au sujet des ports de Gaspé et de Paspébiac, sont référés au comité de Navigation.

Le rapport annuel du comité des Pilotes de Montréal est présenté au Conseil, qui donne au Secrétaire instructions d'en accuser réception.

Le Secrétaire présente au Conseil un rapport intitulé *Notes on Paraguay*.

Le Conseil prie M. L. E. Morin, père, de bien vouloir préparer un petit résumé de cette brochure.

A l'article " Rapports de Comités." Le comité de Navigation invité par le Conseil à étudier et rapporter sur les conclusions de la Commission Royale chargée de s'enquérir des griefs des pilotes déclare unanimement :

1o Qu'après avoir entendu les explications du président du comité, il ne voit pas l'opportunité de se prononcer, en sous-œuvre, sur une question déjà étudiée et même résolue par une Commission Royale ;

2o Invité à rapporter sur la résolution de la Chambre de Commerce de Hong-Kong au sujet d'une demande de réduction des tarifs des dépêches télégraphiques entre l'Europe et les villes de l'Extrême-Orient.

Le comité déclare :—"qu'après avoir pris communication de la résolution, il concoure pleinement dans le désir exprimé par la Chambre de Commerce de Hong-Kong dans sa résolution du 6 octobre dernier."

Le comité du *Cadastrage* des rues, avenues, boulevards, etc., de l'île de Montréal rapporte progrès.

(1) Voir le numéro de juin 1899, page 23 du Bulletin.

A l'article : — "Matières nouvelles." — M. A. J. Coriveau, membre de cette Chambre, présente un projet de canal, entre Longueuil, sur la rive sud du St Laurent et la Baie Ste-Thérèse, à la tête *du bief* de l'Île Ste-Thérèse, sur le canal Chambly, soit une distance de 18 milles. Ce travail aurait aussi pour conséquence de réclamer l'agrandissement du canal de Chambly, depuis l'Île Ste-Thérèse jusqu'à St-Jean, soit une distance de 4 milles. Ce qui porterait la distance totale à 22 milles.

Ces travaux d'agrandissement réclameraient également des travaux analogues sur le canal de Whitehall et, par suite, nécessiteraient la coopération du gouvernement américain, — ce dernier canal étant la propriété de l'État.

Le conférencier énumère les avantages que le Canada en général et Montréal en particulier retirerait de ce travail.

Le Conseil, après avoir entendu cette exposition de faits, en arrive à la conclusion de référer l'étude de cette question au comité de navigation auquel seraient ajoutés : — MM. H. A. A. Brault, R. Bickerdike, A. Racine, l'hon. A. A. Thibaudeau, G. Boivin et Jos. Fortier.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 24 JANVIER 1900.

Présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Étaient présents :

| | |
|--------------------------|---------------------|
| MM. D. Masson, 2e V. P., | D. Parizeau, |
| L. E. Morin, père, | H. A. A. Brault, |
| C. H. Catelli, | Jos. Lambert, fils, |
| Jos. Fortier, | Jos. Paquette, |
| Arm. Lalonde, | Et le Secrétaire. |

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, on procède au dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre du département commercial du Board of Trade de Londres annonçant l'envoi, à titre d'échange, du "Board of Trade Journal" et, invitant la Chambre à vouloir bien lui faire parvenir le BULLETIN de la Chambre depuis l'origine. Le Secrétaire reçoit instructions de se rendre à ce désir.

Une lettre de M. Jos. Lamoureux, fabricant de manteaux, etc., priant la Chambre de vouloir bien communiquer son adresse au Ministère du Commerce et Navigation. Le Secrétaire est invité à transmettre cette adresse à qui de droit.

Une lettre de M. Jos. Fortier, au sujet d'une question d'ordre intérieur.

Parmi les publications reçues, il y a le "Rapport du Surintendant des Assurances" (livre bleu).

"Rapport de la gendarmerie à cheval."

"Projet de code municipal". — (Assemblée Législative de Québec). — Quelques procès-verbaux de l'Assemblée Législative de Québec.

Un programme avec bulletin d'adhésion du Congrès international des valeurs mobilières et, enfin le "Rapport annuel de la Chambre de Commerce de Salaberry de Valleyfield."

A l'article : "Rapports de comités." Le président du comité du cadastre des rues, avenues et boulevards de l'Île de Montréal présente un rapport-mémoire qui est le résultat de deux séances du comité (les 20 et 22 janvier courant) et qui sera consigné au Bulletin.

Voici ce rapport :

CADASTRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL.

Depuis longtemps le public s'alarme du coût des expropriations faites pour l'élargissement et l'ouverture des rues dans la cité et les banlieues et pourtant si ces expropriations avaient été faites il y a 50 ans, beaucoup d'argent aurait été économisé et bien des désagréments auraient été épargnés, mais ce n'est pas le temps de récriminer.

La Chambre de Commerce, dont la mission est d'étudier les questions d'intérêt public, a cru qu'il était de son devoir de s'occuper de cette question qui retarde le progrès tant désiré de Montréal.

Aussi, en 1898, elle nommait un comité chargé d'étudier quel pourrait être le meilleur mode à prendre pour atténuer dans le futur les dépenses et les désagréments qu'entraînent les expropriations. Le comité prépara un mémoire qu'il soumit aux maires des municipalités de l'Île de Montréal; mais des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici firent que l'étude du projet fut reçue avec peu de faveur, et le travail fut négligé, sauf à le reprendre à la plus prochaine occasion et du moment que les esprits et les circonstances seraient plus favorables. Le temps semble aujourd'hui opportun pour étudier à nouveau le sujet, et cette Chambre, à sa séance du 22 novembre dernier, nomma le présent comité pour reprendre le travail dans l'espoir de faire avancer la solution de cette question qui sera peut-être une des plus importantes dont la Chambre se sera encore occupée.

Ce comité n'a cru pour l'instant qu'examiner l'affaire dans ses grandes lignes et qu'au point de vue des avantages que présente la réalisation du projet, et, si l'idée qu'il émet est approuvée, après une étude plus approfondie, il fera rapport sur le mode du fonctionnement qui devrait être adopté lors des expropriations futures de terrains nécessaires pour le percement et l'ouverture des rues, avenues et boulevards à travers l'Île de Montréal.

Trois points ont pour le moment attiré l'attention de ce comité :

1o L'utilité et l'opportunité de faire un plan officiel des rues, avenues et boulevards qui devront être ouverts et percés dans l'Île de Montréal, en prévision du futur agrandissement de la ville et des banlieues.

2o Le mode de procédure.

3o La répartition du coût des expropriations.

Doit-on faire ce plan officiel ? La réponse est facile

si l'on considère les bénéfices que rapportent à Montréal et à l'île de Montréal nos forces hydrauliques du St-Laurent et de l'Ottawa, qui déjà produisent l'électricité à si bon marché qu'ils peuvent fournir à nos petites industries la force motrice dont elles ont besoin et qui bientôt supplanteront la vapeur,—les nombreux réseaux de chemin de fer qui viennent alimenter notre commerce, le perfectionnement de notre port,—celui de nos canaux de la rivière Ottawa et du St-Laurent,—le creusage du fleuve St-Laurent donnant par le fait la tête de la navigation à notre port ;—la construction d'élevateurs et entrepôts dans notre port qui, nous aimons à le constater, viennent de prendre une forme tangible, grâce à l'esprit d'entreprise qui caractérise notre commission du havre. Et quand nous prenons en considération la rapidité et la diminution dans le prix du transport des marchandises importées, de nos produits de l'ouest ainsi que de ceux des Etats-Unis ; que notre port se trouve 270 milles plus près des ports européens que les ports américains, nous ne pouvons faire autrement que de constater l'agrandissement très rapide de la ville et de la banlieue. Aussi, a-t-on tout lieu de croire que si à tous ces avantages on ajoute que le site de l'île de Montréal est exceptionnellement beau et que tout concourt à son progrès, il est de toute nécessité que, dès à présent, la ville et les différentes municipalités contribuent respectivement à l'avancement commun de l'île de Montréal, par le cadastrage de grandes routes et d'avenues qui assureront son embellissement et la facilité des communications.

2o Mode de procédure :

Un examen du plan de l'île de Montréal permettrait de localiser assez sûrement les endroits où devront être percés les rues, avenues et boulevards, à travers l'île de Montréal. Autant que possible, les lignes cadastrées et celles projetées seraient respectées. La largeur de ces voies de communication se déterminerait suivant les lieux et le besoin de l'endroit et celui du commerce.

Ce travail pourrait être confié à ce comité, lequel s'aboucherait avec les autorités de la ville et des différentes municipalités autorisées à prendre part à l'examen du projet. Cette commission, aidée des arpenteurs et des ingénieurs mis à sa disposition, serait chargée de faire les plans des tracés, celui, entre autres, d'une avenue de 150 pieds de largeur, traversant l'île dans toute sa longueur, du Bout de l'île à Ste Anne de Bellevue, en même temps que munie des renseignements qu'elle recueillerait, elle pourrait donner une estimation approximative du coût des terrains sujets à expropriation. Une fois ces renseignements obtenus, le public mis au fait du travail se familiariserait promptement avec la nécessité d'entreprendre ces améliorations, un cachet de besoin s'imposerait à l'entreprise, sanctionnée qu'elle serait par la facilité comparative de sa réalisation et par l'autorité des personnes à la tête du projet, et de là à l'exécution officielle du plan, il n'y aurait pas loin.

3o Répartition du coût des expropriations.

Plusieurs modes s'imposent à l'attention de votre comité en ce qui regarde la manière de répartir le coût des expropriations. Ce comité rejette de suite celui appliqué à Montréal, jusqu'à présent, comme

était injuste et vexatoire et d'une adaptation impossible dans le cas qui nous occupe. Le cadre de cette première étude ne nous permettant pas de définir le détail d'aucun des plans qui ont été étudiés, ce comité esquissera simplement les grandes lignes des suggestions qui seront faites à la commission une fois qu'elle aura été constituée dans les conditions qui ont été fixées ci-dessus :

a. La ville de Montréal, la législature locale, le gouvernement fédéral, certaines corporations, devant bénéficier de l'amélioration, seraient appelés à défrayer la dépense des expropriations.

b. La ville de Montréal ou les municipalités, séparément ou conjointement, pourraient, au moyen d'emprunts, solder le coût des expropriations du terrain nécessaire pour l'ouverture des rues, etc.; de même qu'elles pourraient se réserver le droit d'exproprier également les lots de front sur les nouvelles rues, dont la revente à un plus haut prix par suite de la plus-value, rapporterait un fort bénéfice. Dans tous les cas, compensation serait toujours obtenue par le surplus des taxes prélevées à raison de l'augmentation de valeur ou plus-value donnée à ces lots ; si les municipalités ne les achetaient pas, et par l'un ou l'autre moyen, le coût des expropriations serait grandement diminué.

c. La ville ou les municipalités pourraient encore, une fois que l'homologation des lignes et tracés sera faite, différer pendant un certain nombre d'années le paiement des expropriations, sauf à indemniser l'exproprié au moyen de service d'un intérêt stipulé sur le capital qui serait dû à ce dernier.

d. La perspective d'une plus-value des terrains que rapportera l'ouverture des rues, etc., pourra également déterminer les propriétaires à céder gratuitement l'étendue de terre nécessaire, moyennant remise des taxes, entretien des clôtures, etc.

e. La loi qui régira la matière pourrait offrir aux intéressés l'option d'un des moyens pour régler leur cas à leur choix.

f. Une attention toute particulière serait apportée pour protéger les droits hypothécaires et autres des tiers.

Il va de soi que tout retard apporté à ces expropriations en doublera et quintuplera le coût, et si l'on considère qu'il faudra y procéder tôt ou tard, ce comité ne saurait trop dire que l'étude de la question s'impose immédiatement.

D'autre part, les avantages que les propriétaires retireront de ces améliorations seront immenses, car combien de beaux sites, sur l'île, ne peuvent être utilisés comme lots de ville, faute de communication convenables ; combien de personnes vont acheter des propriétés en dehors de l'île, qui seraient prêtes à faire les dépenses des constructions permanentes, si elles pouvaient à toute heure de la journée, se rendre à leur travaux sans être exposées à être retardées en aucune saison par les inconvénients qui résultent de l'insuffisance des voies de communication.

Pour toutes ces raisons, ce comité espère que la ville et les municipalités représentées par leurs délégués respectifs ne manqueront pas d'apporter toute l'attention voulue à cette entreprise apparemment colossale, mais facilement réalisable, qui devra, dans

un temps rapproché, faire de l'île de Montréal, une ville et des faubourgs qui ne seront surpassés par aucun centre sur le continent américain.

Le tout humblement soumis,

LE COMITÉ.

D. PARIZEAU,
Président,
H. A. A. BRAULT,
ARMAND LALONDE,
L. E. MORIN, père,
C. H. CATELLI.

Montréal, 23 janvier 1900.

Ce rapport est adopté par le Conseil et le comité est continué dans ses fonctions.

Le comité de Navigation rapporte qu'il a eu une réunion pour s'occuper du questionnaire qui a été communiqué au Conseil par la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Bruges au sujet des ports de Gaspé et de Paspébiac.

Un sous-comité composé de MM. Arm. Lalonde, président, L. E. Morin, père, et du Secrétaire est désigné pour recueillir les renseignements nécessaires sur cette question, et, par suite, rapporte progrès.

Ce comité, par la même occasion, s'est également occupé du canal St-Laurent-Chambly et, après quelques délibérations, a décidé de se réunir de nouveau sur la convocation du Secrétaire, à la demande de M. A. J. Corriveau, l'un des promoteurs du projet.

Au cours de cette réunion, il est proposé que MM. H. A. A. Brault, l'Hon. A. A. Thibaudeau, R. Bickerdike et A. Racine ne soient considérés, à l'avenir, que comme membres auxiliaires de ce comité.

A l'article :—“ Matières nouvelles ”. M. D. Parizeau, reprenant la question de la culture du lin pour la graine, suggère qu'une circulaire, préparée par la Chambre et dans laquelle serait intercalée la lettre de la Dominion Oil Cloth Co., lettre qui a été lue à la dernière séance du Conseil, soit adressée aux présidents des cercles agricoles de cette province en vue d'encourager cette culture.

A cet effet, le Secrétaire est invité à se procurer les noms des présidents de ces cercles et, le comité de l'Industrie manufacturière sera prié de se réunir pour rédiger cette circulaire.

M. Parizeau attire ensuite l'attention du Conseil sur les privilèges dont jouissent les Sociétés de prêts, et les tort qu'elles font aux fournisseurs de matériaux de construction. Incidemment, il est question des garanties incomplètes que présente pour le fournisseur et l'ouvrier ce qu'on est convenu d'appeler la *Loi Augé*.

Cette question est référée au prochain Conseil.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RÈGLEMENTS

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT
DE MONTRÉAL.

Adoptée en assemblée générale, le 29 déc. 1897

CLAUSES D'INTERPRÉTATION

1o Dans toute clause des présents règlements où les mots “ La Chambre ” seront mentionnés, ils signifieront “ La Chambre de Commerce du District de Montréal.”

2o Dans toute partie des règlements où les mots “ Le Conseil ” seront mentionnés, ils signifieront “ Le Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal.”

3o En cas d'absence du Président, l'un des Vice-Présidents le remplacera, et au défaut de ces derniers, l'assemblée choisira l'un de ses membres pour présider.

4o Toutes les réunions de la Chambre, du Conseil ou des comités, tombant en des jours non juridiques, auront lieu les jours juridiques qui suivront.

ADMISSION DES MEMBRES

5o Tout marchand, courtier, industriel, fabricant, artisan, gérant de banque ou agent de compagnie d'assurance, sera admis, sur sa demande et sa promesse écrite de se conformer aux règlements, à faire partie de la Chambre de Commerce sur la proposition de deux membres qualifiés. Néanmoins, toute autre personne pourra être élue membre de la corporation si elle est recommandée par le Conseil de la Chambre de Commerce, à une assemblée générale.

(a) Seront membres à vie, les membres ayant payé d'avance dix années de contribution.

(b) Pourront être élus membres d'honneur du Conseil avec voix consultative, les personnes qui auront rendu ou qui, par leur position officielle, pourront rendre à la Chambre des services signalés.

(c) Les anciens Présidents de la Chambre sont de droit, membres du Conseil également avec voix consultative.

6o Les demandes d'admission à la Chambre de Commerce seront faites par écrit de la part de l'aspirant.

7o Les noms des candidats à la Chambre seront affichés durant les quinze jours qui précèdent les assemblées régulières ou spéciales, dans le local où se tiennent les assemblées de la Chambre. Les candidats seront admis comme membres par une majorité des deux-tiers des membres présents à la dite assemblée générale ou spéciale.

80 Le candidat, une fois admis, devra, dans les soixante jours qui suivront son admission, signer la formule par laquelle il s'engage à être gouverné par les règlements de la Chambre.

90 Un certificat d'admission comme membre, portant le sceau de la Chambre, la signature du Président ainsi que celle du Secrétaire, sera donné à tous les membres déjà admis, ainsi qu'à tous ceux qui le seront subséquemment.

DEMISSION

100 Aucune démission d'un membre ne sera acceptée si elle n'est écrite et si le démissionnaire n'a pas payé toutes ses contributions.

CONTRIBUTIONS

110 Pour les membres résidant à Montréal, et dans les municipalités avoisinantes, la contribution annuelle sera de \$5.00.

120 Pour les autres membres, la contribution sera de \$2.00.

130 Les membres admis six mois ou trois mois avant l'assemblée générale, paieront une contribution proportionnelle à la contribution annuelle.

140 Les contributions sont payables le ou avant le 1er mai, chaque année.

DELIBERATIONS

150 Le quorum des assemblées générales sera de neuf membres; celui des assemblées du Conseil d'au moins cinq membres, et celui des comités, de trois membres.

160 Les délibérations seront conduites d'après les usages parlementaires admis en Canada.

170 Le Président aura voix prépondérante dans toute question soumise au vote.

180 Toute proposition pour modifier les présents règlements sera affichée dans la salle des délibérations un mois avant d'être présentée à la Chambre et sera faite sous forme d'avis de motion.

190 Toute autre proposition pourra, sur la demande d'un membre, être considérée comme un avis de motion pour une prochaine réunion.

200 L'avis de motion devra contenir copie de la clause telle qu'elle est dans le règlement et telle qu'elle se lira une fois la clause amendée.

210 L'avis de motion tel que rédigé sera affiché pendant au moins trois semaines précédant l'assemblée trimestrielle et sera lu à chaque séance du Conseil pendant les trois semaines précédant sa prise en considération.

LES OFFICIERS

220 Les officiers de la Chambre seront :—un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

LE CONSEIL

230 Le Conseil se composera du Président, des deux Vice-Présidents, du Trésorier, du Secrétaire et de vingt membres de la Chambre de Commerce.

240 Les membres du Conseil seront élus chaque année en assemblée générale par les membres qui auront payé en entier leur contribution.

ELECTIONS

250 Chaque année, le deuxième mercredi ⁽¹⁾ de février, jour fixé par les présents règlements pour l'assemblée générale annuelle, la Chambre de Commerce élira les membres de son Conseil en la manière suivante :—

(a) Quinze jours avant le jour fixé pour les élections, il sera tenu une assemblée générale spéciale où il sera fait choix, sur propositions écrites remises entre les mains du Président, des candidats qualifiés à faire partie du Conseil.

Ces propositions seront signées séparément pour le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier et le Secrétaire, par quatre membres qualifiés, et pour les autres membres du Conseil, par deux membres qualifiés. Elles seront affichées dans la salle des délibérations jusqu'au deuxième mercredi de février, jour de l'assemblée annuelle.

(b) S'il n'y a qu'un seul candidat à une charge, il sera déclaré élu par acclamation, séance tenante.

(c) En outre des officiers ci-dessus, il ne sera pas mis en nomination pour le Conseil plus de quarante membres qualifiés, et dans le cas où il n'y aurait pas quarante membres proposés, le Conseil, à sa première réunion qui suivra cette assemblée, complètera ce nombre par d'autres membres qualifiés.

(d) Le choix des candidats étant fait, le Secrétaire adressera par la poste, à tous les membres, un bulletin portant ses initiales et indiquant les noms des candidats présentés.

(e) Ces bulletins seront accompagnés d'une enveloppe à l'adresse du Secrétaire.

(f) Les membres voteront pour vingt candidats, ni plus ni moins, en effaçant à l'encre, sur leur bulletin, les noms de ceux pour lesquels ils ne veulent pas voter.

(g) Le votant, avant de déposer son bulletin, signera l'enveloppe qui le contient.

(h) Les bulletins sous enveloppe seront reçus et déposés dans une boîte spéciale, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, la veille du jour de l'assemblée annuelle.

(1) Les articles—25-42 et 56—ont été amendés, tels que nous les lisons maintenant, le 3 mai 1899.

SCRUTATEURS

260 Le même jour où sera fait le choix des candidats au Conseil, l'assemblée choisira, parmi ses membres qualifiés, trois scrutateurs qui auront la garde de la boîte des bulletins.

270 Les scrutateurs dépouilleront le scrutin depuis neuf heures du matin, le deuxième mercredi de février. Ce dépouillement sera fait sans interruption de travail.

280 Après le dépouillement, ils feront rapport de leurs opérations à l'assemblée.

290 Les scrutateurs mettront de côté, comme nul, tout bulletin double donné par un votant sous la même enveloppe ou qui contiendra plus ou moins de vingt noms de candidats non effacés.

300 Tout bulletin maculé ou contenant des erreurs ne sera remplacé que s'il est remis au Secrétaire qui en tiendra compte. Il en sera de même de tout bulletin permettant de retracer le nom du votant ou rendu illisible.

310 Tout bulletin sous enveloppe non signée sera considéré nul.

320 Tout bulletin déposé dans la boîte ne peut plus être réclamé.

330 La déclaration écrite du résultat des élections sera signée par les Scrutateurs ou la majorité d'entre eux.

340 Au cas d'égalité de voix entre plusieurs candidats, l'assemblée, séance tenante, fera le choix de l'un de ces candidats et proclamera les candidats élus pour l'année courante.

350 Au cas où les Scrutateurs ou l'un d'eux ne procéderaient pas à remplir leurs fonctions, le Président leur nommera des remplaçants.

LE SECRETAIRE

360 Le Secrétaire aura la garde de tous les documents, registres, livres, correspondances, etc., se rattachant aux opérations de la Chambre. Il tiendra un registre de toutes les assemblées générales, des assemblées du Conseil et des assemblées de comités.

370 Une fois par année ou plus souvent, si le Président l'exige, avec l'assentiment du Conseil, il fera les rapports exigés par les circonstances sur les affaires de son secrétariat.

380 Pour la classification des documents en sa possession, il suivra les instructions du Conseil.

390 Il préparera les ordres du jour et, au besoin, délivrera des extraits certifiés des délibérations.

400 Le Secrétaire assistera aux assemblées de comités.

LE TRESORIER.

410 Le Trésorier aura la garde de la comptabilité et de la caisse de la Chambre ; il percevra toutes contri-

butions, loyers, impositions quelconques dus à la Chambre ; il paiera tous comptes dûs, après approbation du comité des finances ratifiée par le Conseil. Il déposera les deniers perçus dans une banque choisie par le Conseil.

420 Les chèques à tirer sur les dépôts faits par le Trésorier seront signés par le Président et contre-signés par le Trésorier. Il fera rapport tous les trois mois de ses opérations, ou plus souvent, à la demande du Conseil.

430 Tout document ou autre instrument engageant le nom et le crédit de la Chambre sera signé par le Président, le Secrétaire et le Trésorier, après l'assentiment préalable du Conseil.

LES COMITES.

440 La Chambre nommera autant de comités que les circonstances l'exigeront.

450 Les présidents et les rapporteurs des comités seront choisis par les membres des comités qui devront se réunir sans délai pour en faire le choix.

ABSENCES.

460 Tout membre du Conseil qui n'assistera pas aux assemblées durant trois mois consécutifs sans en avoir obtenu un congé, pourra être remplacé sur la demande d'un membre de la Chambre. Son remplacement sera fait par le Conseil.

LES REGLEMENTS.

470 Aucun règlement ni aucune modification aux règlements n'aura force de loi, à moins de l'assentiment de la majorité des deux tiers des membres présents à une assemblée générale ou spéciale.

RAPPORT ANNUEL.

480 Le Président, à moins que le Conseil n'en décide autrement, fera imprimer et distribuera aux membres de la Chambre, huit jours avant l'assemblée générale annuelle, un rapport détaillé des opérations de l'année écoulée. Ce rapport sera aussi adressé aux membres des législatures fédérale et provinciale.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES.

490 Le Président convoquera au besoin des assemblées spéciales de la Chambre, sur la demande de sept membres.

AUDITEURS.

500 Le Conseil, à sa première assemblée régulière, après les élections, choisira parmi les membres de la Chambre deux personnes compétentes comme auditeurs pour reviser la comptabilité. Les auditeurs feront rapport de leur travail tous les trois mois, ou plus souvent, à la demande du Conseil.

QUESTIONS D'ORDRE OU DE PRIVILEGE

510 Toutes les questions d'ordre et de privilège seront décidées par le Président. Sa décision ne sera

infirmée que par le vote de la majorité des membres présents.

EXERCICE FINANCIER.

520 La période de l'exercice financier de la Chambre comprendra les 12 mois du calendrier, du 1er Janvier au 31 Décembre.

530 Tous les documents officiels porteront le sceau de la Chambre.

540 Les présents règlements gouverneront la Chambre et le Conseil concurremment avec toute loi fédérale régissant cette Chambre.

550 Les assemblées générales auront lieu les premiers mercredis de Mai, Août, Novembre et le deuxième mercredis de Février. Ces assemblées pourront être ajournées de mois en mois, sur la proposition d'un membre.

560 Le Conseil se réunira le mercredi de chaque semaine ou tout autre jour, à l'appel du Président.

570 Les présents règlements entreront en vigueur le jour de leur adoption ; tous autres règlements antérieurs étant révoqués.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION

Section de la Chambre de Commerce

RÈGLEMENTS

10 L'Association aura nom " La Chambre Syndicale de la Construction. "

20 Le but de l'Association est de traiter toutes les questions qui peuvent l'intéresser et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts particuliers de la Construction, de régler à l'amiable toutes les difficultés qui pourraient surgir parmi ses membres.

30 Les officiers sont :—Un Président, deux Vice-Présidents, un Trésorier et un Secrétaire. Six directeurs formant tous ensemble le bureau de direction et seront élus à l'assemblée annuelle qui aura lieu le 3ème mercredi du mois de janvier, de chaque année.

40 Le quorum sera de trois membres.

50 Les assemblées auront lieu les 3ème lundi de chaque mois, à 4½ heures, dans les bureaux de la Chambre de Commerce.

60 Les membres de la Chambre Syndicale seront en même temps membres de la Chambre de Commerce.

70 La souscription, annuelle est de \$5.00, payés comme contribution à la Chambre de Commerce.

80 Les résolutions adoptées par la Chambre Syndicale seront soumises à l'approbation de la Chambre de Commerce pour avoir son concours.

Adoptés le 9 mars, 1898.

(Signé) JOS. LAMBERT, *Président.*

" N. T. GAGNON, *Secrétaire.*

Liste des membres de la Chambre de Commerce pour l'année 1900.

| | | |
|----------------------|---|------------------------|
| Aumond Alphonse | Marchand, de la maison J. L. Cassidy & Cie | |
| Arcand Zéphirin | Marchand | 111 St-Laurent. |
| Armstrong C. N. | Entrepreneur | 97 St-Jacques. |
| Angers Réal | Marchand, de la maison Frothingham & Workman. | |
| Archambault Frs. | Marchand | 1453 Ste-Catherine. |
| Archambault Jos. | Marchand | 1453 Ste-Catherine. |
| Archambault Léon | Marchand | 198 St-Chs-Borromée. |
| Archambault R. A. | Marchand | 721 St-Denis. |
| Ames H. B. | Echevin | Y. M. C. A. Dom. Sq. |
| Amesse Jos. | Manufacturier | 60 Nazareth. |
| Auger Cléophas | Pilote | Lévis. |
| Boivin L. I. | Marchand, de la maison Boivin, Wilson & Cie | |
| Brousseau D. C. | Marchand | 1440 Notre-Dame. |
| Beauchemin L. J. O. | Marchand | 256 St-Paul. |
| Beauchamp A. A. | Marchand | 1692 Notre-Dame. |
| Boisseau Horace | Marchand | 54 carré St-Louis. |
| Boisseau Louis | Marchand | 850 St-Denis. |
| Beaugrand H. | Journaliste | 49 Church. |
| Beaubien Hon. Ls | Agriculteur | ch. 23 St. Ry. Cham. |
| Bourassa J.-Bte. | Boucher | 18 Visitation. |
| Barthe Comte de La | Marchand | 93 St-Frs-Xavier. |
| Boivin Guillaume | Négociant | Musée Eden. |
| Benoit Z. | Chef Dépt du Feu | Hôtel de Ville. |
| Brissette Damase | Commerçant | Longueuil. |
| Beauchamp J. C. | Comptable | 17 Place d'Armes. |
| Béique F. L. | Avocat | 313 N.-Y. Life Bldg. |
| Bénard Toussaint | Entrepreneur | 27 Dubord. |
| Barbeau Thos | Entrepreneur | 20 Bishop. |
| Brunet Joseph | Entrepreneur | 30 St-Jacques. |
| Brunet J. W. R. | Entrepreneur | Mechanic's Institute. |
| Bédard N. F. | Marchand | 34 Foundling. |
| Beauchamp L. E. | Marchand | 1477 Notre-Dame. |
| Barsalou M. | Dir. Dom. Glass Co. | 467 St-Hubert. |
| Bastien F. de S. | Avocat | 76 St Jacques. |
| Beaudry N. | Bijoutier | 270 St-Laurent. |
| Bétournay J. O. | Marchand | 1333 Ste-Catherine. |
| Bayard F. | Manufacturier | 978 St-Laurent. |
| Brault H. A. A. | Négociant | 1666 Notre-Dame. |
| Bienvendu Tancrede | Gérant de la Banque Jacques Cartier. | |
| Berthiaume Hon. T. | Propriétaire <i>La Presse.</i> | |
| Brisson Dr T. A. | Dir. Colonisation | 1546 Notre-Dame. |
| Barbeau Henri | Gérant de la Banque d'Epargnes. | |
| Berger Chs | Entrepreneur | 1604 Notre-Dame. |
| Brunet J. | Sculpteur | Côte-des-Neiges. |
| Bickerdike Robt. | Exportateur | 32 St-Nicholas. |
| Beaudin S. | Avocat | 1598 Notre-Dame. |
| Beaubien Joseph | Manufacturier | Outremont. |
| Brossard Henri | Marchand | Laprairie. |
| Bernard A. | Médecin | 3627 Notre-Dame. |
| Beaudry L. | Entrepreneur | 373 St-Hubert. |
| Brunet Placide | Entrepreneur | 611 Berri. |
| Bastien Trefflé | Entrepreneur | 118 Cherrier. |
| Béland C. J. | Marchand | 1379 Ontario. |
| Beauchamp J. J. | Avocat | 54 St-Jacques. |
| Balcer Georges | Agent consulaire de France, Trois-Rivières. | |
| Bourret Arthur | Officier de douane | 467 Berri |
| Bouthillier C. C. E. | Sec. Park & Island Ry. | 166 Elgin. |
| Beauchamp Oscar | Commis-voyageur | St-Vincent de Paul. |
| Beaubien L. de G. | Can. Produce Co. | St-Louis et Hôtel de V |
| Bernard L. A. | Pharmacien | 1882 Ste-Catherine. |
| Bélaïr Ludger | Gérant de la Banque Ville-Marie, Nicolet. | |
| Bourassa Aimé | Marchand | Laprairie. |
| Bergevin Achille | Journaliste | 1097 Dorchester. |
| Bourbonnière Jules | Electricien | 1556 Ste-Catherine. |
| Benoit Michel | Liquidateur | 1709 Notre-Dame. |
| Bélangier L. | Notaire | 58 St-Jacques. |
| Bacon J. A. | Marchand | 304 St-Paul. |
| Bail George | Entrepreneur | 1261a Hôtel-de-Ville. |
| Boyer X. | Manufacturier | 611 Beaudry. |
| Brouillet G. | Manufacturier | 106a Visitation. |

| | | | | | |
|---------------------|--|-------------------------|---------------------|---|-------------------------|
| Giroux N. | Libraire | 1603 Notre-Dame. | Lapointe N. | Epicier | 64 Quesnel. |
| Giguère Jos. B. | Boucher | 35 Marché Bonsecours | Laurencelle H. | Manufacturier | 7 Carré Victoria. |
| Guérin Michael. | Capitaliste | 180 St-Jacques. | Lespérance A. | Boucher | 826 Dorchester. |
| Girard Joseph. | Manufacturier | 1000 St-Laurent. | Lapointe F. | March. de meubles | 1551 Ste-Catherine. |
| Grothé T. A. | Bijoutier | 95½ St-Laurent. | Lamarche Amédée | Liquidateur | 1709 Notre-Dame. |
| Gonthier Georges | Comptable | 17 Place d'Armes, | Lorange J., Jr. | Importateur | 11 Ste-Thésèse. |
| Gagnon C. A. | Comptable | 41 St. Ry. Chambers. | Laurent George | Entrepreneur | 408 St-Hubert. |
| Gagnon J. A. | Agent de manuf. | 85 St-Jacques, | Labelle H. | Inspecteur | 223 Commissaires. |
| Gagnier A. P. | Entrepreneur | 77 St-André. | Laramée L. H. | Marchand | 212½ Visitation. |
| Goulet Théodore | Entrepreneur | 206 Cadieux. | Laberge Dr Louis | Officier de santé | Hôtel de Ville. |
| Gagnon Oscar N. | Inspecteur | Can. Life Assur. Co. | Leblanc Hon. P. E. | Avocat | 66 St-Jacques. |
| Gosselin S. | Entrepreneur | 12 Bourget. | Lemire O. | Marchand | 1163 St-Jacques. |
| Gariépy J. A. | Commis | Longueuil. | Langlois Chs. | Marchand | 241 St-Paul. |
| Ghysens A. | Marchand | 13 St-Urbain. | Larivière F. C. | Marchand | 593 St-Laurent. |
| Gauthier H. A. | Ing. Civil | 29 McGill. | Lambert Jos., Fils. | Entrepreneur | 360 Providence. |
| Galibert E. | Négociant | 929 Ste Catherine. | Labreque J. O. | Marchand | 83 Wolfe. |
| | | | Lavoie Joseph | Courtier | Iberville, P. Q. |
| Hamelin A. S. | Vice-Président, Banque Jacques-Cartier. | | Lamarche Jos. | Entrepreneur | 1465 Notre Dame. |
| Haynes Joseph | Ingénieur Civil | 237 Av. Hôtel de Ville. | Leclerc Pierre | Fabricant et manuf. | 1454 Notre-Dame. |
| Hurtubise L. A. | Marchand | Board of Trade bldg. | Languedoc G. de G. | Ingénieur civil | 7 Place d'Armes. |
| Hénault L. H. | Mont. Ice Exchange. | 99 Coursol. | La Vallée P. I. de | Ingénieur civil | 17 Place d'Armes. |
| Hardy Edmond | Marchand | 1676 Notre-Dame. | Leduc Dr Jos. | Pharmacien | 1130 Dorchester. |
| Harris J. W. | Plombier | 421½ Craig. | Label J. P. | Marchand | 220 St-Paul. |
| Héru L. O. | Notaire | 30 St-Jacques. | Lapointe L. A. | Hôtelier | 36 Osborne. |
| Hénault O. L. | Marchand de glace | 34 Napoléon. | Lapierre Eugène | Industriel | 294 St-Paul. |
| Hugles L. | Entrepreneur | 213 St-Urbain. | Lapierre A. | Ancien marchand | 309 Sherbrooke. |
| Hardy A. H. | Commis-voyageur | 277 St-Denis. | Léveillé G. I. | Entrepreneur | 175 Maisonneuve. |
| Hodgson Jonathan | Marchand | 347 St-Paul. | Lebeuf L. Z. | Entrepreneur | 6 Carré St-Louis. |
| Hémond Jos. C. | Marchand | 1483 Notre-Dame. | Laurier Médéric | Entrepreneur | 218 St-Hubert. |
| Hoofetter Jos. | Entrep. pompes fun | 241 Visitation. | Lemoine Francis | Entrepreneur | 262 Parc Logan. |
| Herd L. A. | Electricien | 62 Av. Laval. | Lapierre A. H. | Architecte | ch. 21 St. Ry Cham. |
| Houde J. L. P. | Voyageur de comm. | 185 St-Hubert. | Labelle Jos. N. | Marchand | 346 William. |
| | | | Lavoie F. | Marchand | Parc Laval, St-Martin. |
| Itzweire Ls. Philip | Manufacturier | Coin Vinet et Tracy. | Lebeau Adolphe | Entrepreneur | 1677 St-Laurent. |
| | | | Lafond Chs. | Architecte | 716 Berri. |
| Jodoin Capt. F. | Navigateur | Longueuil. | Loranger Is J. | Avocat | 1608 Notre-Dame. |
| Joseph J. O. | Avocat et Greffier de la Cour d'Appel. | | Lamarche A. | Avocat | 610 N. Y. Life bldg. |
| Joubert S. D. | Marchand | 304 St-Paul. | Lafleur I. L. | Marchand de fer | 1930 Notre-Dame. |
| Jeannotte Alfred | Marchand | 297 St-Paul. | Laprés J. N. | Photographe | 360 St-Denis. |
| | | | Laferrière Ph. | Insp. d'ass. | 157 St-Jacques. |
| Kleczkowski A. | Consul général de France. | | LeSueur J. T. | Voyag. comm. | 185 Av. Laval. |
| | | | | | |
| Laporte H. | Epicier, de la maison Laporte & Martin. | | Morin L. E., Sr. | Marchand | 107 St-Jacques. |
| Lalance S. | Pharmacien | 1594 Ste-Catherine. | Madore D. | Marchand | 283 St-Paul. |
| Labbé G. H. | Manufacturier | 344 De Lorimier. | Mailoux P. P. | Marchand | 223 St-Paul. |
| Lavoilette Dr J. G. | Chimiste | 1605 Notre-Dame. | Morin A. O. | Marchand | 229 Board of Trade bldg |
| Lacaille Chs. | Marchand | 329 St-Paul. | Moria L. E., Jr | Encanteur | 92 St-Jacques. |
| Lefebvre Théodule | Manufacturier | 395 Mount-Royal. | Martin N. P. | Entrepreneur | 158 Shearer. |
| Lefebvre Théodore | Manufacturier | 395 Mount-Royal. | Moore T. F. | March. de charbon | 1099 DeMontigny. |
| Laurence Oct | Entrepreneur | 220 Berri. | Martin J. B. A. | Epicier, de la maison Laporte, Martin & Cie | |
| Lancôt J. B. A. | Marchand | 152 St-Laurent. | Meldrum Wm | Marchand | 25 Brennan. |
| Langlois Mendoza | Gérant, Milling Co | 183 St-André. | McShane James. | Courtier | ch. 10 Imperial bldg. |
| Lapointe J. Bte | Sec. Imp. Perrault | 73 St-Jacques. | Marschais G. | Marchand | 1469 Notre-Dame. |
| Leclerc Georges | | 257a St-André. | Mariotti C. | Sculpteur | 17 Beaver Hall Hill. |
| Lajoie Rodrigue | Epicier | 12 St-Laurent. | Mireault Gilbert | Avocat | 1608 Notre-Dame. |
| Laurendeau J. R. | Marchand, de la maison Hector Lamontagne | | Meunier Chs | Marchand | 129 St-Laurent. |
| Lebeuf Calixte | Avocat | Imperial building. | Mathieu Euclide | Marchand | 21 De Bresolles. |
| Lefebvre Jérémie | Entrepreneur | 410 St-André. | Mathieu Aimé | Marchand | 21 De Bresolles. |
| Lallemand F. A. | Négociant | 305 Av. des Pins. | Mathieu L. Z. | Entrepreneur | 247 Richelieu. |
| Lafleur Clément | Fab. de chaussures | 110 Turgeon. | Martineau P. G. | Avocat | 58 St-Jacques. |
| Lareau H. W. | Commerçant | 1060 Ontario. | Martin J. Albert | Comptable | 457 Dorchester. |
| Lancôt Théotime | Hôtelier | St-James Hôtel. | Martin Frs. | Marchand | 158 Grand-Tronc. |
| Labelle Félix | Entrepreneur | 145 Ste-Eamille. | Marcotte J. M. | Sec. Tel. Marchands | 83 St-Jacques. |
| Lalonde Dr J. U. | Chirurgien | 3156 Notre-Dame. | Marcotte Alphonse | Encanteur | 69 St-Jacques. |
| Langlois J. | Entrepreneur | 763a Ontario. | Morache E. | Entrepreneur | 499 St-André. |
| Lacasse M. L. J. | Comptable | 265 St-Hubert. | Martin Moïse | Entrepreneur | 330 Sherbrooke. |
| Lalonde Armand | Agent de ch. de fer | 124 St-Jacques. | Madore J. A. C. | Avocat | ch. 208 N. Y. Life bldg |
| Lee John | Arrimeur | 207 Commissaires. | Martineau Frs. | Marchand | 1381 Ste-Catherine. |
| Lemay E. H. | Marchand de bois | Imperial building. | Marsan Wilfrid | Marchand de grains | Westmount. |
| Lavoilette D. | Marchand, de la maison J. L. Cassidy. | | Marsan D. | Entrepreneur | Sault au Récollet. |
| Lambert A. | March. de chaussures | 759 St-André. | Moncel G. N. | Adm. Succ. Masson | 13 St-Jacques. |
| Larose Wilfrid | Avocat | 1627 Notre-Dame. | Miles Hy. | Chimiste | 53 St-Sulpice. |
| Léveillé Ed. | Relieur | 37 St-Gabriel. | Masson Damase | Marchand | 326 St-Paul. |
| Lafrenière Jos. | Manufacturier | 1020 Ontario. | Macduff J. H. | Architecte | 2310 Notre-Dame. |
| Lamoureux Jos. | Manufacturier | 120 St-Thimothee. | Madore J. A. | Entrepreneur | 402 St-Denis. |
| | | | Martin J. A. | Comptable | 1603 Notre-Dame. |

| | | | | | |
|--------------------|---|------------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Michaud J. L. | Ingénieur civil. | Ste-Anne de Bellevue. | Raza Alph. | Architecte | sh. 21 St. Ry. Cham. |
| Marchand C. A. | Imprimeur. | 38 Côte St-Lambert. | Rainville H. B. | Avocat | ch. 703 N.-Y. Life bldg |
| Maillé O. B. H. | Marchand | Longueuil. | Roy F. X. | Avocat | 97 St-Jasques. |
| Montbrillant J. R. | Architecte | 230 St-André. | Richer William. | Assistant gérant. | La Banque du Peuple. |
| Mercier Jos. A. G. | Architecte | 1608 Notre-Dame. | Roy A. V. | Rentier | 16 St-Jacques. |
| Ménard Gordien | Entrepreneur. | Bordeaux. | Raby V. | Epicier | 2401 Notre-Dame. |
| Major Jos. A. | Entrepreneur. | 424 Richelieu | Riopel Z. | Entrepreneur | 744 Berri. |
| Major Alex. | Entrepreneur. | 420 Richelieu. | Ruelland G. | Fab. de chaussures. | 617 Beaudry. |
| Moreau Hector | Manufacturier. | 86 St Pierre. | Renaud Georges. | Fab. de chaussures. | 304 Sanguinet. |
| Ménard Pierre | Marchand | Bordeaux. | Rondeau Ernest. | Entrepreneur | 150 St-Christophe. |
| Ménard Gordien. | Etudiant | Bordeaux. | Robillard Adolphe. | Courtier | 157 St-Jacques. |
| Martineau J. O. | Entrepreneur. | 271 Av. Mont-Royal. | Renaud Alph. | Marchand | 652 Craig. |
| Millette A. | Agent d'assurance | Longueuil. | Rousseau L. | Electricien | 2501 Ste-Catherine. |
| Myre Arthur | Entrepreneur. | 38 St-Pierre. | Smith Sir Donald | | Board of Trade bldg. |
| Mullarky J. P. | Gérant Belt Line. | 28 St. Ry. Chambers. | Shallow F. D. | Editeur | <i>Le Moniteur du Comm.</i> |
| Mondou S. | Agent d'assurance. | 183 St-Jacques. | Senécal Eusèbe Sr. | Imprimeur | 20 St-Vincent. |
| Martel C. | Marchand | 1427 Ste-Catherine. | St-Louis Emm. | Entrepreneur | 704 N.-Y. Life bldg. |
| Marion J. A. | Ingénieur civil | N.-Y. Life Bldg. | St-Mars H. | Comptable | 1604 Notre-Dame. |
| Nault J. H. | Pharmacien. | 2449 Notre-Dame. | St-Denis Edouard | Marchand | 21 Ste-Famille. |
| Nadon J. I. | Agent d'assurance | Sault-au-Récollet. | St-Arnaud L. N. | Marchand | 4 Foundling. |
| Ouimet Hon. J. A. | Juge | 1577 Notre-Dame. | Ste-Marie P. Z. | Marchand | Longueuil. |
| Ouimet David. | Plombier | 514 Craig. | Surveyer L. J. A. | Marchand de fer | 9 St-Laurent. |
| Ouimet O. | Entrepreneur. | 4 St-Denis. | St-Germain F. | Agent | 70 St-Jacques. |
| Ouimet Louis. | Entrepreneur. | 665 St-Denis. | Savignac J. R. | Marchand | 140 St-Laurent. |
| Ouimet Téléphore | Entrepreneur. | Ste Rose, P. Q. | St-Louis J.-Bte. | Entrepreneur. | 885 St-Denis. |
| Perrault J. X. | Agronome | 80 St-Denis. | Senécal J. J. Eus. | Imprimeur | 20 St-Vincent. |
| Parizeau D. | Marchand de bois. | 512 Lagachetière, | St-Denis A. J. H. | Notaire. | 20 St-Jacques. |
| Pratte L. E. N. | Marchand de pianos. | 1676 Notre-Dame. | Senécal Oscar. | Avocat | 30 St-Jacques |
| Parent Geo. W. | Agent d'immeubles. | 97 St-Jacques. | Sauvageau Félix. | Entrepreneur | 129 Stanley. |
| Paquette Jos. | Manufacturier. | 12 Perthuis. | St-Martin A. | Fab. de chaussures | 617 Beaudry. |
| Préfontaine Tous. | Marchand de bois. | C. Napoléon et Tracy. | St-Amour E. C. | Entrepreneur. | 557 De Lorimier. |
| Pauzé Vitalien. | Marchand de fruits. | 45 Côte St-Lambert. | St-Amour A. C. | Entrepreneur. | 637 Côte St-Antoine. |
| Pfister C. A. | Professeur. | 344 Craig. | St-Amour Jos. A. C. | Hôtelier. | 169 Roperly. |
| Pellerin J. H. | Manufacturier. | 1961 Ste-Catherine. | Schoff W. H. | Musée Com. | Philadelphie. |
| Préfontaine R. | Avocat. | 1709 Notre-Dame. | Thibaudeau Hon. J.R. Shérif | | Palais de Justice. |
| Pepin Henri. | Entrepreneur. | 318 Parc Avenue | Thibaudeau Hon. Alf. Marchand | | 332 St-Paul. |
| Pérodeau Hon. N. | Notaire. | ch. 305 N.-Y. Life Bdg | Tousignant N. | Marchand | 295 St-Laurent. |
| Pigeon Alphonse. | Agent | 17 Place d'Armes. | Tassé Jos. M. | Manuf. de cigares. | 29 St-Pierre. |
| Perreault Maurice. | Architecte | 15 Côte St-Lambert. | Tremblay Ferd. | Manufacturier. | 400 William. |
| Picard Eugène. | Entrepreneur | Bordeaux. | Trudel J. | Entrepreneur. | 467 St-Hubert |
| Perreault O. S. | Négociant | 47 Côté. | Trudel Alfred. | Manufacturier. | 212 Centre. |
| Pauzé F. | Entrepreneur | 78 Av. Duluth. | Tarte Ls J. | Propriétaire | <i>La Patrie.</i> |
| Poirier Ferd. | Editeur <i>Le Samedi.</i> | 516 Craig. | Tarte Eugène | Journaliste. | <i>La Patrie.</i> |
| Paquette P. E. | Marchand | 241 St-Laurent. | Taché Louis H. | Avocat | 397 La Montagne. |
| Pigeon Victor. | Agent | Longueuil. | Tellier Pierre | Négociant | 81 McCord. |
| Paré Georges. | Courtier | 58 St-Jacques. | Thomas J. Bte. | Entrepreneur | Village De Lorimier. |
| Penny E. Goff. | M. P. | 315 Peel. | Trudeau V. | Marchand | St-Lambert. |
| Poupart T. | Marchand | Coin Roy et St-Eubert | Touzin Jos. | Entrepreneur. | Lanoraie. |
| Pelletier Conrad. | Avocat | 25 St-Gabriel. | Tremblay W. | Cultivateur. | St-Hubert. |
| Préfontaine Isaie | Bourgeois | 316 Sherbrooke. | Thibaudeau J. B. | Epicier | 1230 Ontario. |
| Payette Louis. | Entrepreneur | 129 St-Hippolyte. | Théoret C. | Libraire, éditeur | 11 St-Jacques. |
| Picotte Pierre | Entrepreneur | 89 St-Denis. | Tourville R. | Marchand de bois. | 107 St-Jacques. |
| Poirier L. E. | Entrep. peintre. | 198 St-Hubert. | Tourville Arthur. | Marchand de bois. | 107 St-Jacques. |
| Perreault Joseph. | Plombier | 197 Wolfe. | Valiquette Alph. | Marchand | 1883 Notre-Dame. |
| Prévost Chs. A. | Entrepreneur | 677 St-Hubert. | Vincent Arthur | Ingénieur Civil | Longueuil. |
| Poindron A. | Agent français. | 180 St-Jacques. | Vaillancourt J. A. | March. de provisions. | 333 Commissaires. |
| Pratte Chs. L. | Comptable | Longueuil. | Vannier J. Emile | Architecte | ch. 66 Imperial Bldg. |
| Prévost A. | Entrepreneur | Ste-Geneviève, P. Q. | Vannier Odilon. | Marchand | 1153 St-Laurent. |
| Perrault Jos. | Architecte | 17 Place d'Armes. | Venne Jos. | Architecte | 17 Place d'Armes. |
| Piuzé N. | Marchand | 1427 Ste-Catherine. | Villeneuve J. O. | Marchand | 1274 St-Laurent. |
| Quintal J. E. | Epicier en gros | 274 St-Paul. | Vallée Conrad. | Marchand | 1139 Ontario. |
| Quintal Jos. | Marchand de grains. | Board of Trade bldg. | Vaudry C. | Entrepreneur. | 342 Berri. |
| Racine Alphonse. | Marchand, de la maison A. Racine & Cie. | | Valiquette A. | Entrepreneur | 616 St-Denis. |
| Robillard Jos. | Négociant | 1661 Notre-Dame. | Vallières S. D. | Epicier | 694 St-Antoine. |
| Reinhardt C. T. | Manufacturier | 529 Av. Hôtel de Ville | Viens J. B. | Entrepreneur. | 4b Wolfe. |
| Robert Jos. C. | Manufacturier | 111 Papineau. | Vincent Geo. R. | Entrepreneur. | Longueuil. |
| Rolland Hon. J. D. | Libraire | 14 St-Vincent. | Wilson J. M. | Marchand | 338 St-Paul. |
| Rolland Octavien | Libraire. | 14 St-Vincent. | Windsor J. W. | Manufacturier. | 209 Commissaires. |
| Rodier J. A. | Médecin | 254 St-Antoine. | Wilson L. A. | Marchand de vins | 87 St-Jacques. |
| Riendeau J. A. | Hôtelier | Longueuil. | White Richard. | Propriétaire | <i>The Gazette.</i> |
| Robitaille S. | Marchand | 252 St-Paul. | Wilson A. A. | Marchand | 42 Parc Avenue. |
| Robillard Clément. | Manufacturier | 9 Robillard Avenue. | Wurtele A. C. | Comptable | Longueuil. |
| Robitaille Arthur. | Marchand | 354 St-Paul. | Wohlfarth Geo. | | Paris, France. |
| Riendeau Joseph. | Hôtelier | 58 Place Jac.-Cartier. | Wilson W. P. | Musée com | Philadelphie. |